RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

COMMUNIQUE DE PRESSE
21.05.2025

Réseau santé de la Sarine : feu vert pour la caserne de Marly

Réunis en assemblée ce mercredi 21 mai 2025, les délégué-e-s du Réseau santé de la Sarine (RSS) ont pris acte du rapport de gestion et approuvé les comptes 2024, qui présentent un excédent de CHF 2'765'437.82 par rapport au budget. Les délégué-e-s ont également débloqué le crédit d'engagement pour la réalisation de la nouvelle caserne de Marly, octroyé le crédit d'ouvrage pour les travaux de requalification du parking à l'ouest du Home médicalisé de la Sarine (HMS) et validé le mandat de prestations des EMS du district.

Les comptes 2024 du RSS – approuvés à l'unanimité – laissent apparaître un meilleur résultat par rapport au budget, sauf en ce qui concerne les indemnités forfaitaires (en 2024, 970 indemnités forfaitaires ont été versées, contre 890 en 2023 et 779 en 2022). La diminution globale de la participation communale totale s'élève ainsi à CHF 2'765'437.82, un montant qui sera reversé aux communes lors de l'établissement du troisième acompte lié au budget 2025. Une telle diminution des charges par rapport au budget ne doit néanmoins pas occulter le fait que les participations communales augmentent année après année.

Lors de l'assemblée, les délégué-e-s ont approuvé un crédit d'engagement de CHF 5'774'000.- pour la réalisation de la nouvelle caserne de Marly. Ce projet innovant – mené en partenariat avec la commune de Marly – vise à la fois à construire une base de départ des sapeurs-pompiers et à agrandir le parking relais exploité par la commune de Marly. Afin d'optimiser l'utilisation des locaux, la caserne intégrera des surfaces dédiées à l'antenne II du Service d'aide et de soins à domicile (SASDS). La balle est désormais dans le camp de la commune de Marly. A l'occasion de sa séance du 21 mai 2025, le Conseil général de la commune de Marly sera amené à se prononcer sur l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 9'061'000.- pour la réalisation du parking P+R. En vue de permettre la construction de la caserne de pompiers sur un terrain appartenant à la commune de Marly, le Conseil général devra également approuver l'octroi d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur du RSS.

Au chapitre des investissements, l'assemblée des délégués a également octroyé un crédit d'ouvrage de CHF 2'488'243.- pour les travaux de requalification du parking à l'ouest du HMS dans le cadre des travaux de l'agrandissement et rénovation du HMS, du foyer de jour de la Sarine et de l'administration du RSS, à Villars-sur-Glâne. Le projet vise à mettre en place des espaces extérieurs de qualité, avec notamment la création d'un espace paysager dédié aux résidents du HMS, une réorganisation des places de parcs existantes ainsi que l'aménagement d'un emplacement pour la dépose-minute du foyer de jour. Les délégué-e-s ont jugé que le projet retenu permettra de répondre adéquatement aux besoins du HMS et de ses résidents.

Finalement, les délégué-e-s ont approuvé le contrat de mandat de prestations 2026-2030 entre le RSS et les établissements médico-sociaux (EMS) du district. Il y lieu de rappeler qu'en vertu de la loi sur les prestations médico-sociales, les associations de communes doivent offrir les prestations médico-sociales permettant d'assurer la couverture des besoins de la population ou mandater des fournisseurs de prestations dans ce but. A ce titre, conformément à ses statuts, le RSS exploite le HMS à Villars-sur-Glâne. Pour le surplus, il appartient au RSS de mandater les EMS du district de manière à assurer la couverture des besoins en prestations médico-sociales, ceci par le truchement d'un mandat de prestations.

Succédant au mandat de prestations 2021-2025, le contrat de mandat de prestations 2026-2030 vise à formaliser un engagement durable entre le RSS et les EMS mandatés et à fournir une stabilité accrue dans le cadre des prestations d'intérêt public effectuées en faveur de la population sarinoise. Conformément au principe d'égalité de traitement, le contenu du mandat de prestations est le même pour tous les EMS du district. Le contrat de mandat de prestations 2026-2030 devra être paraphé individuellement par chacun des EMS mandaté durant les prochains mois.

Le RSS poursuit avec vigueur la mise en œuvre de sa stratégie 2024-2029 en vertu de laquelle il ambitionne de devenir un pôle d'excellence dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées par les communes membres.

Contacts

- Lise-Marie Graden, Présidente du Réseau Santé de la Sarine, au 079 691 82 03
- Jacques Pollet, Directeur général du Réseau Santé de la Sarine, au 026 426 90 10